

Rapport Au Titre Du Troisième Pilier

Pour la période terminée le 31 Octobre 2025

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VÉUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

MAIMOONA RAFFAT, INFORMATION RÉGLEMENTAIRE ET INFORMATION SUR LE CAPITAL, 416-861-7881

CIBC MELLON

► UNE SOENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBC^{MC}

www.cibcmellon.com

©2023 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de CIBC Mellon Trust Company et de CIBC Mellon Global Securities Services Company et peut être utilisée comme terme générique en référence à l'une ou l'autre des sociétés ou aux deux sociétés.

Table Des Matières

Table Des Matières.....	2
INDEX DES RAPPORTS EN VERTU DU TROISIÈME PILIER.....	3
KM1: Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé).....	4
OVA: Approche de la gestion du risque de la banque	5
CC1 modifié: Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB	6
LR2: Ratio de levier : gabarit de déclaration commun	9
CRA: Informations qualitatives générales sur le risque de crédit.....	10
CR1: Qualité de crédit des actifs	11
CRC: Information qualitative liée aux techniques d'atténuation du risque de crédit	16
CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	17
CR4 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	22
CR5 : Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque.....	32
CCRA : Divulgation qualitative liée au PRC	42
CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche.....	43
CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque.....	48
CCR5: Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie	53
CCR8: Expositions Aux Contreparties Centrales	58
ORA: Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques.....	61
RTIPB – Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	62

INDEX DES RAPPORTS EN VERTU DU TROISIÈME PILIER

L'index suivant présente une liste des exigences de communication financière en vertu du troisième pilier publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire que la Compagnie Trust CIBC Mellon est actuellement tenue de respecter, avec leurs emplacements. Des données comparatives pour les tableaux et gabarits actualisés seront incluses au cours des périodes de présentation ultérieures.

Le 1^{er} novembre 2024, la Compagnie Trust CIBC Mellon et la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon ont été fusionnées sous le nom de Compagnie Trust CIBC Mellon (CIBC Mellon), et poursuivront leurs activités sous ce nom. Les renseignements présentés dans le présent rapport sur le troisième pilier reflètent l'entité issue de la fusion à partir du premier trimestre de 2025. Les comparaisons peuvent ne pas être directement comparables en raison de ce changement organisationnel.

Sujet	Identifiant	Tableaux et gabarits	Rapport au titre du troisième pilier Renvois de pages
Modèle KM1	KM1	Modèle KM1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	4
Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	OVA	Approche de la gestion du risque de la banque	5
Composition des fonds propres	CC1 modifié	Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB	6
Ratio de levier	LR2	Ratio de levier : gabarit de déclaration commun	9
Risque de crédit	CRA CR1 CRC CR3 CR4 CR5	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit Qualité de crédit des actifs Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque	10 11 16 17 22 32
Risque de crédit de contrepartie1	CCRA CCR1 CCR3 CCR5 CCR8	Information qualitative liée au risque de crédit de contrepartie Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille Nature des Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie Expositions aux contreparties centrales	42 43 48 53 58
Risque opérationnel	ORA	Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	61
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	RTIPB	Communication d risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	62

KM1: Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

(\$ milliers)		T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues (PCA)	1,124,485	1,092,644	1,182,565	1,211,009	1,279,584
1a		-	-	-	-	-
2	Fonds propres de catégorie 1	1,124,485	1,107,644	1,197,565	1,226,009	1,294,584
2a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA	-	-	-	-	-
3	Total des fonds propres	1,124,485	1,107,644	1,197,565	1,226,009	1,294,584
3a	Total des fonds propres sans application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA (%)	-	-	-	-	-
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	3,756,720	4,762,587	5,102,160	4,485,446	4,539,442
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	3,756,720	4,762,587	5,102,160	4,485,446	4,539,442
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	29.93	22.94	23.18	27.00	28.19
5a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA	-	-	-	-	-
5b	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	29.93	22.94	23.18	27.00	28.19
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	29.93	23.26	23.47	27.33	28.52
6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA (%)	-	-	-	-	-
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	29.93	23.26	23.47	27.33	28.52
7	Ratio du total des fonds propres (%)	29.93	23.26	23.47	27.33	28.52
7a	Ratio du total des fonds propres sans application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA (%)	-	-	-	-	-
7b	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	29.93	23.26	23.47	27.33	28.52
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	-	-	-	-	-
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	-	-	-	-	-
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%) [ne s'applique pas pour les PMB]	-	-	-	-	-
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	-	-	-	-	-
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	-	-	-	-	-
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	18,749,755	19,750,251	22,650,509	21,580,878	22,759,651
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	6.00%	5.61%	5.29%	5.68%	5.69%
14a	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2a / ligne 13) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA	-	-	-	-	-

OVA: Approche de la gestion du risque de la banque

CIBC Mellon maintient une politique-cadre de gestion du risque d'entreprise qui énonce les normes et les exigences concernant l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et la transmission à une instance supérieure des risques de crédit, de marché, de liquidité et de capital, ainsi que des risques réputationnels, opérationnels, réglementaires et stratégiques, à travers l'entreprise. La politique assure aux administrateurs, aux actionnaires et aux organismes de réglementation qu'il existe une structure adéquate de gestion du risque.

Cette politique englobe tous les comités de la haute direction et exige que le groupe Gestion du risque ait un accès direct à ces comités ou en soit membre. La structure de cette politique, conjointement avec la surveillance effectuée par les partenaires de gouvernance, les comités de risque et la direction, garantit que CIBC Mellon gère continuellement le risque conformément à l'énoncé de la propension à prendre des risques, approuvé par le conseil d'administration.

CIBC Mellon dispose d'un certain nombre de politiques connexes, dont la politique-cadre de simulation de crise, qui énonce les normes et les exigences concernant l'efficacité et la gestion des activités de simulation de crise (analyses de scénarios et de sensibilité) au sein de CIBC Mellon. Cette politique décrit les rôles et les responsabilités de tous les groupes concernés, et garantit qu'une approche coordonnée à l'échelle de l'entreprise est en place. Les éléments de cette politique sont fondés sur des principes conformes à la Ligne directrice E-18 – Simulation de crise du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Le groupe Gestion du risque est chargé de la surveillance et du contrôle continu de la politique de simulation de crise, de la communication appropriée des mesures du risque, de l'examen et de l'analyse de ces mesures, et de la transmission des problèmes importants en matière de risque à la haute direction et au conseil d'administration.

CC1 modifié: Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB

(\$ milliers)

Modèle modifié de déclaration des fonds propres	T4 2024		T1 2025		T2 2025		T3 2025		T4 2025	
	Tout compris	Transitoire								
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves										
1 Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	199,789		214,809		214,809		214,809		214,809	
2 Bénéfices non répartis	1,000,748		951,988		1,008,243		1,011,956		1,057,001	
3 Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-76,052		-44,890		-12,564		10,745		32,621	
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en société par actions)	N/A									
5 Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	N/A									
6 Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	1,124,485		1,121,907		1,210,488		1,237,510		1,304,431	
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires										
28 Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	-		29,263		27,923		26,501		24,847	
29 Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	1,124,485		1,092,644		1,182,565		1,211,009		1,279,584	
Autres éléments de T1 : Instruments										
30 Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	N/A		15,000		15,000		15,000		15,000	
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	N/A		15,000		15,000		15,000		15,000	
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	N/A									
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1	N/A									
34 Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	N/A									
35 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	N/A									
36 Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires	N/A		15,000		15,000		15,000		15,000	
Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires										
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	N/A		-		-		-		-	
44 Autres éléments de T1 (AT1)	N/A		15,000		15,000		15,000		15,000	
45 Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	1,124,485		1,107,644		1,197,565		1,226,009		1,294,584	
Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions										
46 Instruments de T2 admissibles directement émis, plus primes liées au capital	N/A									
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2	N/A									
48 Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	N/A									
49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	N/A									

50	Provisions collectives	N/A									
51	T2 avant ajustements réglementaires	N/A									
Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires											
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux instruments de T2	N/A									
58	Fonds propres complémentaires (T2)	N/A									
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	1,124,485		1,107,644		1,197,565		1,226,009		1,294,584	
60	Total – Actifs pondérés des risques ⁽¹⁾	3,756,720		4,762,587		5,102,160		4,485,446		4,539,442	
Ratios de fonds propres											
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	29.93		22.94		23.18		27.00		28.19	
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	29.93		23.26		23.47		27.33		28.52	
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	29.93		23.26		23.47		27.33		28.52	
Cible tout compris du BSIF											
69	Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.00		7.00		7.00		7.00		7.00	
70	Ratio cible tout compris de fonds propres T1	8.50		8.50		8.50		8.50		8.50	
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10.50		10.50		10.50		10.50		10.50	
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022)											
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 qui seront progressivement éliminés	N/A									
81	Montants exclus de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	N/A									
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	N/A									
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	N/A									
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	N/A									
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	N/A									

Réserve de capitaux contracyclique	Pourcentage d'exposition au risque	Taux de réserves	Pourcentage d'exposition au risque	Taux de réserves	Pourcentage d'exposition au risque	Taux de réserves	Pourcentage d'exposition au risque	Taux de réserves	Pourcentage d'exposition au risque	Taux de réserves
Japon	19%	0.00%	24%	0.00%	32%	0.00%	25%	0.00%	21%	0.00%
États Unis	66%	0.00%	57%	0.00%	52%	0.00%	58%	0.00%	65%	0.00%
Canada	15%	0.00%	19%	0.00%	16%	0.00%	17%	0.00%	14%	0.00%
La France	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%
Réserve contracyclique totale	100%	0.00%								

LR2: Ratio de levier : gabarit de déclaration commun

(\$ milliers)

		T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Modèle de divulgation de levier modifié						
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	14,171,468	14,681,287	16,635,586	14,799,809	14,631,865
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-	-	-	-
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	-	-	-	-	-
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	14,171,468	14,681,287	16,635,586	14,799,809	14,631,865
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	-	-	-	477	-
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	-	-	9,562	16,200	18,267
8	(Violet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-	-	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	-	-	9,562	16,677	18,267
Expositions sur opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente)	4,578,287	4,684,457	5,625,236	6,340,393	8,109,519
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	-	-	-	99	-
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	4,578,287	4,684,457	5,625,236	6,340,492	8,109,519
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	-	384,507	380,125	423,900	-
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	-	-	-	-	-
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	-	384,507	380,125	423,900	-
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	1,124,486	1,107,644	1,197,565	1,226,009	1,294,584
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	18,749,755	19,750,251	22,650,509	21,580,878	22,759,651
Ratio de Levier						
22	Ratio de levier de Bâle III	6.00%	5.61%	5.29%	5.68%	5.69%

CRA: Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit décrit les principes, les normes et les exigences de CIBC Mellon, ainsi que les rôles et les responsabilités en ce qui a trait à la gestion du risque de crédit. Cette politique comprend l'identification, l'évaluation et l'approbation de toutes les limites de risque de crédit fixées par l'entreprise.

Principes fondamentaux de la gestion du risque de crédit :

Les principes fondamentaux qui constituent la base d'une gestion efficace du risque de crédit sont notamment les suivants :

- établissement d'une séparation appropriée des tâches entre les fonctions administratives chargées de l'émission et de la gestion des expositions et les groupes de gestion du risque chargés de l'approbation et de la surveillance de ces expositions;
- maintien d'une hiérarchie appropriée en matière d'exigence d'approbation afin que l'autorité en matière de prise de décisions soit accordée à des personnes ayant une expérience et des compétences appropriées;
- consignation des politiques et des normes de risque de placement, ainsi que du processus d'approbation de leurs modifications;
- quantification uniforme du risque au moyen de modèles d'évaluation du risque;
- analyse et contrôle diligent du niveau approprié pour chaque émetteur, facilité ou opération;
- approbation de nouvelles facilités uniquement si le risque est acceptable;
- établissement de limites afin de contrôler les concentrations de risque et surveillance du respect de ces limites;
- surveillance continue du risque, selon le type et le degré de risque, à la fois au niveau des comptes et des portefeuilles;
- repérage des situations où le risque se détériore et prise de mesures appropriées pour atténuer l'exposition;
- mise en place d'un processus de communication de l'information afin de faciliter le repérage de problèmes liés au risque et leur transmission à une instance supérieure;
- obtention et conservation des renseignements sur les décisions en matière de risque, ainsi que sur la qualification, le suivi et le contrôle des risques, afin d'aider à la mesure et à la gestion du risque, ce qui comprend la validation des méthodologies de mesure du risque;
- établissement de normes en matière d'exactitude, de rapidité d'obtention, d'exhaustivité et de sécurité relativement à l'information importante sur le risque, ainsi qu'en matière de vérification de l'intégrité des données.

Les processus en place font l'objet d'examens périodiques. Les limites maximales sont consignées et approuvées par le conseil d'administration de CIBC Mellon annuellement

CR1: Qualité de crédit des actifs

(\$ milliers)

T4/25							
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances		dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard	Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales	
1	Prêts	2	751,230	-	-	-	751,232
2	Titres de créance	-	15,972,060	77	-	77	-
3	Expositions hors bilan	-	-	-	-	-	-
4	Total	2	16,723,290	77	-	77	-
							16,723,215

CR1: Qualité de crédit des actifs (cont'd)

(\$ milliers)

		T3/25						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances		dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques	Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales		
1	Prêts	2	263,146	-	-	-	-	263,148
2	Titres de créance	-	16,447,719	87	-	87	-	16,447,632
3	Expositions hors bilan	-	423,900	-	-	-	-	423,900
4	Total	2	17,134,765	87	-	87	-	17,134,680

CR1: Qualité de crédit des actifs (cont'd)

(\$ milliers)

T2/25							
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances		dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard	Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales	
1	Prêts	2	675,498	-	-	-	675,500
2	Titres de créance	-	18,100,970	87	-	87	-
3	Expositions hors bilan	-	380,125	-	-	-	380,125
4	Total	2	19,156,593	87	-	87	-
							19,156,508

CR1: Qualité de crédit des actifs (cont'd)

(\$ milliers)

		T1/25						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances		dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques	Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales		
1	Prêts	3	797,039	-	-	-	-	797,042
2	Titres de créance	-	15,309,046	66	-	66	-	15,308,980
3	Expositions hors bilan	-	384,507	-	-	-	-	384,507
4	Total	3	16,490,592	66	-	66	-	16,490,529

CR1: Qualité de crédit des actifs (cont'd)

(\$ milliers)

T4/24								
	a	b	c	d	e	f	g	
	Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances		dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard	Valeurs nettes (a+b-c)	
	Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales		
1	Prêts	1	1,190,537	-	-	-	-	1,190,538
2	Titres de créance	-	14,700,501	121	-	121	-	14,700,380
3	Expositions hors bilan	-	-	-	-	-	-	-
4	Total	1	15,891,038	121	-	121	-	15,890,918

CRC: Information qualitative liée aux techniques d'atténuation du risque de crédit

CIBC Mellon peut donner des actifs en nantissement afin de satisfaire à des obligations financières par le biais d'opérations de pension à un jour ou, si des occasions existent, d'opérations de pension à terme. De plus, CIBC Mellon pourrait conclure des swaps de taux d'intérêt à des fins de couverture.

Pour soutenir ces activités, CIBC Mellon a établi une politique de nantissement, qui est conforme à la Ligne directrice B-11 du Bureau du surintendant des institutions financières et qui énonce les exigences relatives aux actifs donnés en nantissement.

Le groupe de la trésorerie est responsable de toutes les activités de nantissement, qui comprennent les actifs de nantissement à l'appui des conventions de mise en pension régies par des contrats-cadres mondiaux de mise en pension et les activités de swap sur taux d'intérêt régies par des conventions d'exécution de produits dérivés compensés. CIBC Mellon satisfait aux exigences initiales et quotidiennes de marge de variation sur les swaps de taux d'intérêt en fournissant des liquidités ou des titres admissibles conformément aux normes du secteur et aux exigences réglementaires. Ces activités sont assujetties à des limites de risque de contrepartie approuvées.

CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit

(\$ milliers)

		T4/25				
		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts	751,232	-	-	-	-
2	Titres de créance	15,971,983	-	-	-	-
3	Total	16,723,215	-	-	-	-
4	Dont en défaut	2	-	-	-	-

CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (cont'd)

(\$ milliers)

		T3/25				
		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts	263,148	-	-	-	-
2	Titres de créance	16,447,632	-	-	-	-
3	Total	17,134,680	-	-	-	-
4	Dont en défaut	2	-	-	-	-

CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (cont'd)

(\$ milliers)

		T2/25				
		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts	675,500	-	-	-	-
2	Titres de créance	18,100,883	-	-	-	-
3	Total	19,156,508	-	-	-	-
4	Dont en défaut	2	-	-	-	-

CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (cont'd)

(\$ milliers)

		T1/25				
		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts	797,042	-	-	-	-
2	Titres de créance	15,308,980	-	-	-	-
3	Total	16,490,529	-	-	-	-
4	Dont en défaut	3	-	-	-	-

CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (cont'd)

(\$ milliers)

		T4/24				
		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts	1,190,538	-	-	-	-
2	Titres de créance	14,700,380	-	-	-	-
3	Total	15,890,918	-	-	-	-
4	Dont en défaut	1	-	-	-	-

CR4 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

(\$ milliers)

		T4/25					
		a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		APR et densité des APR	
Catégories d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	10,675,833	-	7,174,854	-	-	-
2	Entités du secteur public	411,695	-	428,393	-	85,679	20%
3	Banques multilatérales de développement	1,082,589	-	1,082,589	-	-	-
4	Banques	8,700,529	-	8,756,169	-	1,800,725	21%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1,760,436	-	1,752,228	-	1,207,858	69%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	3,232	-	3,232	-	8,080	250%
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
9	Immobilier	-	-	-	-	-	-

9	Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : Immobilier commercial de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs	107,070	-	107,070	-	72,537	68%	
14	Total	22,741,384	-	19,304,535	-	3,174,879	16%	

CR4 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (cont'd)

(\$ milliers)

		T3/25					
		a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		APR et densité des APR	
Catégories d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	7,593,519	-	7,593,519	-	-	-
2	Entités du secteur public	431,520	-	444,661	-	88,932	20%
3	Banques multilatérales de développement	1,061,166	-	1,061,166	-	-	-
4	Banques	10,001,025	26,126	9,353,546	26,126	1,910,489	20%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1,933,455	397,774	1,989,291	397,774	1,108,004	46%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	3,192	-	3,192	-	7,980	250%
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
9	Immobilier	-	-	-	-	-	-

9	Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : Immobilier commercial de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-
	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-
10								
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs	116,666	-	116,666	-	81,416	70%	
14	Total	21,140,543	423,900	21,655,382	423,900	3,196,821	15%	

CR4 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (cont'd)

(\$ milliers)

		T2/25					
		a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		APR et densité des APR	
Catégories d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	6,865,939	-	6,865,939	-	-	-
2	Entités du secteur public	418,859	-	422,068	-	84,414	20%
3	Banques multilatérales de développement	1,055,192	-	1,055,192	-	-	-
4	Banques	12,197,176	40,753	11,522,989	40,753	2,346,260	20%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1,593,698	339,372	1,659,236	339,372	1,331,731	67%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	2,494	-	2,494	-	6,235	250%
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
9	Immobilier	-	-	-	-	-	-

9	Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : Immobilier commercial de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-
	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-
10								
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs	127,464	-	127,464	-	92,624	73%	
14	Total	22,260,822	380,125	21,655,382	380,125	3,861,264	18%	

CR4 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (cont'd)

(\$ milliers)

		T1/25					
		a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		APR et densité des APR	
Catégories d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	6,298,826	-	6,298,826	-	-	-
2	Entités du secteur public	170,504	-	171,229	-	34,246	20%
3	Banques multilatérales de développement	1,027,993	-	1,027,993	-	-	-
4	Banques	10,042,605	41,628	9,628,203	41,628	1,963,316	20%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1,536,886	342,879	1,651,362	342,879	1,321,658	66%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	2,615	-	2,615	-	6,538	250%
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
9	Immobilier	-	-	-	-	-	-

9	Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : Immobilier commercial de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-
	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-
10								
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs	286,315	-	286,315	-	248,104	87%	
14	Total	19,365,744	384,507	19,066,543	384,507	3,573,862	18%	

CR4 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (cont'd)

(\$ milliers)

		T4/24					
		a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC		APR et densité des APR	
Catégories d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	5,945,358	-	5,945,358	-	-	-
2	Entités du secteur public	195,184	-	214,014	-	42,803	20%
3	Banques multilatérales de développement	1,003,394	-	1,003,394	-	-	-
4	Banques	9,418,395	-	8,947,532	-	1,813,266	20%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	2,098,034	-	2,067,109	-	1,550,076	75%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	2,513	-	2,513	-	6,282	250%
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
9	Immobilier	-	-	-	-	-	-

9	Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : Immobilier commercial de rapport	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs	86,877	-	86,877	-	90,093	104%	
14	Total	18,749,755	-	18,266,797	-	3,502,520	19%	

CR5 : Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque

(\$ milliers)

	T4/25															Total credit exposure
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n		
Catégories d'actifs	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Others			
Emprunteurs souverains et banques centrales	10,675,833	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	10,675,833
Entités du secteur public	-	-	411,695			-	-	-	-	-		-	-	-	-	411,695
Banques multilatérales de développement	1,082,589	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	1,082,589
Banques	-	-	8,205,619	494,910	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	8,700,529
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	282,851			644,948	-	-	-	832,077	-	560	-	-	-	1,760,436
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	-	-	-			-	-	-	-	-		-	3,232	-	-	3,232
Clientèle de détail	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires inversés	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	-

Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	35,263	-	-	-	-	-	-	-	-	71,807	-	-	-	107,070
Total	11,793,685	-	8,900,165	494,910	-	644,948	-	-	-	903,884	-	560	3,232	22,741,384

	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	T4/25				Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)
			a	b	c	e	
1	Moins de 40 %	21,188,760	-	-	100%	-	17,760,119
2	40-70%	644,948	-	-	100%	-	636,740
3	75-80%	-	-	-	100%	-	-
4	85%	-	-	-	-	-	-
5	90-100%	903,884	-	-	100%	-	903,884
6	105-130%	-	-	-	-	-	-
7	150%	560	-	-	-	-	560
8	250%	3,232	-	-	-	-	3,232
9	400%	-	-	-	-	-	-
10	1250%	-	-	-	-	-	-
11	Expositions totales	22,741,384	-	-	100%	-	19,304,535

CR5 : Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T3/25															Total credit exposure
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n		
Catégories d'actifs	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Others			
Emprunteurs souverains et banques centrales	7,593,519	-	-			-	-	-	-	-		-	-			7,593,519
Entités du secteur public	-	-	431,520			-	-	-	-	-		-	-			431,520
Banques multilatérales de développement	1,061,166	-	-			-	-	-	-	-		-	-			1,061,166
Banques	-	-	9,693,646	331,739	-	62	-			1,704		-	-			10,027,151
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-			-
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-			-
Entreprises	-	-	997,217			890,039	41,275	-	-	402,696	-	2	-			2,331,229
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	-	-	-			-	-	-	-	-		-	3,192			3,192
Clientèle de détail	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier commercial de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Prêts hypothécaires inversés	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-

Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	37,263	-	-	-	-	-	-	-	-	78,506	-	-	897	116,666
Total	8,691,948	-	11,122,383	331,739	-	890,101	41,275	-	-	482,906	-	2	4,089	21,564,443

	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	(avant prise en compte du CCEC) ((avant prise en compte du CCEC)	T3/25			Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)
				a	b	c	
1	Moins de 40 %	20,110,564	35,506	100%			19,505,172
2	40-70%	618,393	271,708	100%			952,497
3	75-80%	566	40,709	100%			41,275
4	85%	-	-	-			-
5	90-100%	406,929	75,977	100%			482,906
6	105-130%	-	-	-			-
7	150%	2	-	-			2
8	250%	4,089	-	-			4,089
9	400%	-	-	-			-
10	1250%	-	-	-			-
11	Expositions totales	21,140,543	423,900	100%			20,985,941

CR5 : Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T2/25															
Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	Total credit exposure	
Emprunteurs souverains et banques centrales	6,865,939	-	-			-	-			-		-	-	-	6,865,939	
Entités du secteur public	-	-	418,859			-	-			-		-	-	-	418,859	
Banques multilatérales de développement	1,055,192	-	-			-	-			-		-	-	-	1,055,192	
Banques	-	-	11,942,803	289,413	-	-	-		5,713			-	-	-	12,237,929	
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-	-	-	-	-		-			-	-	-	-	
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-		-			-	-	-	-	
Entreprises	-	-	223,510			897,920	42,806	-	-	768,832	-	2	-	-	1,933,070	
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	-	-	-			-	-	-	-	-		-	2,494	2,494		
Clientèle de détail	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Dont : immobilier commercial général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Dont : immobilier commercial de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Prêts hypothécaires inversés	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-	-	-	

Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	38,818	-	-	-	-	-	-	-	86,827	-	-	2,319	127,464
Total	7,959,449	-	12,585,172	289,413	-	897,920	42,806	-	861,372	-	2	4,813	22,640,947

	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	T2/25		
			a	b	c
1	Moins de 40 %	20,791,781	42,253	100%	20,148,522
2	40-70%	637,742	260,178	100%	977,992
3	75-80%	1,001	41,805	100%	42,806
4	85%	-	-	-	-
5	90-100%	825,483	35,889	100%	861,372
6	105-130%	-	-	-	-
7	150%	2	-	-	2
8	250%	4,813	-	-	4,813
9	400%	-	-	-	-
10	1250%	-	-	-	-
11	Expositions totales	22,260,822	380,125	100%	22,035,507

CR5 : Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T1/25															Total credit exposure
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n		
Catégories d'actifs	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Others			
Emprunteurs souverains et banques centrales	6,298,826	-	-			-	-	-	-	-		-	-			6,298,826
Entités du secteur public	-	-	170,504			-	-	-	-	-		-	-			170,504
Banques multilatérales de développement	1,027,993	-	-			-	-	-	-	-		-	-			1,027,993
Banques	-	-	9,800,307	282,558	-	-	-	-	-	1,368		-	-			10,084,233
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-			-
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-			-
Entreprises	-	-	312,924			717,422	41,254	-	-	808,162	-	3	-			1,879,765
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	-	-	-			-	-	-	-	-		-	2,615			2,615
Clientèle de détail	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : immobilier commercial de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Prêts hypothécaires inversés	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-			-

Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	39,681	-	-	-	-	-	-	-	-	245,654	-	-	980	286,315
Total	7,366,500	-	10,283,735	282,558	-	717,422	41,254	-	-	1,055,184	-	3	3,595	19,750,251

	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	(avant prise en compte du CCEC) ((avant prise en compte du CCEC)	T1/25			
				a	b	c	e
1	Moins de 40 %	17,850,486	82,307	100%			17,505,728
2	40-70%	468,967	248,455	100%			845,286
3	75-80%	-	41,254	100%			41,254
4	85%	-	-	-			-
5	90-100%	1,042,693	12,491	100%			1,055,184
6	105-130%	-	-	-			-
7	150%	3	-	-			3
8	250%	3,595	-	-			3,595
9	400%	-	-	-			-
10	1250%	-	-	-			-
11	Expositions totales	19,365,744	384,507	100%			19,451,050

CR5 : Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

T4/24															
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	Total credit exposure
Catégories d'actifs	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Others		
Emprunteurs souverains et banques centrales	5,945,358	-	-			-	-	-	-	-		-	-		5,945,358
Entités du secteur public	-	-	195,184			-	-	-	-	-		-	-		195,184
Banques multilatérales de développement	1,003,394	-	-			-	-	-	-	-		-	-		1,003,394
Banques	-	-	9,180,796	237,599	-	-	-	-	-	-		-	-		9,418,395
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-		-
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-		-
Entreprises	-	-	262,496			645,000	-	-	-	1,190,537	-	1	-		2,098,034
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	-	-	-			-	-	-	-	-		-	2,513	2,513	
Clientèle de détail	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : immobilier résidentiel de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : immobilier commercial de rapport	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Prêts hypothécaires inversés	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-			-	-	-	-	-		-	-		-

Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	84,733	-	-	2,144	86,877
Total	6,948,752	-	9,638,476	237,599	-	645,000	-	-	-	1,275,270	-	1	4,657	18,749,755

	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	T4/24				Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)
			a	b	c	e	
1	Moins de 40 %	16,824,827	-	-	-	-	16,372,794
2	40-70%	645,000	-	-	-	-	614,075
3	75-80%	-	-	-	-	-	-
4	85%	-	-	-	-	-	-
5	90-100%	1,275,270	-	-	-	-	1,275,270
6	105-130%	-	-	-	-	-	-
7	150%	1	-	-	-	-	1
8	250%	4,657	-	-	-	-	4,657
9	400%	-	-	-	-	-	-
10	1250%	-	-	-	-	-	-
11	Expositions totales	18,749,755	-	-	-	-	18,266,797

CCRA : Divulgation qualitative liée au PRC

La politique des limites relatives aux marchés des capitaux énonce les types de limites mises en place pour contrôler les expositions à des émetteurs et à des contreparties dans le livre de la trésorerie de CIBC Mellon. Cette politique énonce aussi les modalités des limites, ainsi que les exigences de suivi et de communication des expositions par rapport à ces limites.

Chaque demande de crédit exige de remplir un formulaire dans lequel est évalué et indiqué le niveau de risque de crédit associé à la facilité proposée. Les demandes de crédit sont examinées par le groupe Gestion du risque et acceptées par le comité de crédit de CIBC Mellon.

Une évaluation du risque et un examen diligent appropriés et fondés sur le niveau de risque sont exigés pour chaque facilité. Les évaluations de la solvabilité et du risque de contrepartie doivent être suivies de façon continue, et des mesures doivent être prises lorsqu'une tendance négative du profil de risque se produit.

De nouvelles expositions ne seront approuvées que si le risque est considéré comme acceptable.

Les facilités de crédit sont gérées en respectant la propension à prendre des risques de CIBC Mellon. Les exigences en matière de gestion de portefeuilles sont notamment les suivantes :

- surveillance du respect des limites relatives aux portefeuilles de crédit;
- examen des changements survenus dans la segmentation du risque de crédit afin de repérer toute concentration inuite;
- suivi des actifs donnés en garantie par le biais d'opérations de pension afin d'assurer le respect des critères établis pour contrôler le risque adverse et procurer une diversification appropriée;
- le suivi des tendances sectorielles et économiques afin de repérer de façon proactive les risques et les occasions et de les intégrer aux activités de gestion du risque de crédit;
- repérage et suivi des événements susceptibles d'influer sur le niveau de risque de certains portefeuilles, et réévaluation des portefeuilles au besoin.

CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche

(\$ milliers)

		T4/25					
		a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après ARC	APR
1	SA-CCR (pour les dérivés)	-	13,048		1.4	18,267	731
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)					4,672,671	947,026
4	Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)					-	-
5	Valeur à risque (VaR) pour les OFT					-	-
6	Total						947,757

CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche (cont'd)

(\$ milliers)

		T3/25					
		a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après ARC	APR	
1	SA-CCR (pour les dérivés)	341	11,571		1.4	16,677	668
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				6,340,492	1,171,116	
4	Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				-	-	
5	Valeur à risque (VaR) pour les OFT				-	-	
6	Total					1,171,784	

CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche (cont'd)

(\$ milliers)

		T2/25					
		a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après ARC	APR	
1	SA-CCR (pour les dérivés)	-	6,830		1.4	9,562	382
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				5,625,237	1,027,981	
4	Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				-	-	
5	Valeur à risque (VaR) pour les OFT				-	-	
6	Total					1,028,363	

CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche (cont'd)

(\$ milliers)

		T1/25					
		a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après ARC	APR	
1	SA-CCR (pour les dérivés)	-	-		1.4	-	-
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)					4,684,457	915,410
4	Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				-	-	-
5	Valeur à risque (VaR) pour les OFT				-	-	-
6	Total						915,410

CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche (cont'd)

(\$ milliers)

		T4/24					
		a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après ARC	APR	
1	SA-CCR (pour les dérivés)	-	-		1.4	-	-
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				4,578,287	828,671	
4	Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)				-	-	
5	Valeur à risque (VaR) pour les OFT				-	-	
6	Total					828,671	

CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque

(\$ milliers)

	T4/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Coefficient de pondération du risque →	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire ↓														
Emprunteurs souverains	-	-	-										-	-
Entités du secteur public	-	-	-									-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-									-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	-									-	-	-
Dont : financement spécialisé	-	-	-									-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-									-	-	-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-									-	-	-
Autres actifs	-	-	-									-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T3/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Coefficient de pondération du risque →	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire ↓														
Emprunteurs souverains	-	-	-											-
Entités du secteur public	-	-	-											-
Banques multilatérales de développement	-	-	-											-
Banques	-	-	99	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	-											-
Dont : financement spécialisé	-	-	-											-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-											-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-											-
Autres actifs	-	-	-											-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T2/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Coefficient de pondération du risque →	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire ↓														
Emprunteurs souverains	-	-	-										-	-
Entités du secteur public	-	-	-									-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-									-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	-									-	-	-
Dont : financement spécialisé	-	-	-									-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-									-	-	-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-									-	-	-
Autres actifs	-	-	-									-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T1/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Coefficient de pondération du risque →	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire ↓														
Emprunteurs souverains	-	-	-											-
Entités du secteur public	-	-	-											-
Banques multilatérales de développement	-	-	-											-
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-
Entreprises	-	-	-											-
Dont : financement spécialisé	-	-	-											-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-											-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-											-
Autres actifs	-	-	-											-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (cont'd)

(\$ milliers)

	T4/24													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Coefficient de pondération du risque →	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire ↓														
Emprunteurs souverains	-	-	-											-
Entités du secteur public	-	-	-											-
Banques multilatérales de développement	-	-	-											-
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-
Entreprises	-	-	-											-
Dont : financement spécialisé	-	-	-											-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-											-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-											-
Autres actifs	-	-	-											-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CCR5: Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie

(\$ milliers)

		T4/25					
		a	b	c	D	E	f
		Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
1	Encaisse – monnaie locale	-	-	-	2,581	-	-
2	Encaisse – autres monnaies	-	-	-	4,353	-	-
3	Dette souveraine locale	-	-	54,850	-	5,478,847	-
4	Autres dettes souveraines	-	-	11,929	-	695,048	-
5	Dette publique	-	-	-	-	455,393	-
6	Obligations d'entreprises	-	-	-	-	776,087	-
7	Actions	-	-	-	-	1,022,975	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	-	66,779	6,935	8,428,350	-

CCR5: Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (cont'd)

(\$ milliers)

		T3/25					
		a	b	c	D	E	f
		Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
1	Encaisse – monnaie locale	-	27,322	-	-	-	-
2	Encaisse – autres monnaies	-	-	-	960	-	-
3	Dette souveraine locale	-	-	54,359	-	2,794,258	-
4	Autres dettes souveraines	-	-	11,716	-	3,930	-
5	Dette publique	-	-	-	-	729,321	-
6	Obligations d'entreprises	-	-	-	-	3,106,487	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	27,322	66,076	960	6,633,996	-

CCR5: Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (cont'd)

(\$ milliers)

		T2/25					
		a	b	c	d	E	f
		Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
1	Encaisse – monnaie locale	-	1,086	-	-	-	-
2	Encaisse – autres monnaies	-	-	39,177	5,133	-	-
3	Dette souveraine locale	-	-	-	-	3,116,432	-
4	Autres dettes souveraines	-	-	-	-	6,813	-
5	Dette publique	-	-	-	-	703,658	-
6	Obligations d'entreprises	-	-	-	-	2,079,497	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	1,086	39,177	5,133	5,906,400	-

CCR5: Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (cont'd)

(\$ milliers)

		T1/25					
		a	b	c	d	E	f
		Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
1	Encaisse – monnaie locale	-	-	-	-	-	-
2	Encaisse – autres monnaies	-	-	-	-	-	-
3	Dette souveraine locale	-	-	-	-	3,163,732	-
4	Autres dettes souveraines	-	-	-	-	13,191	-
5	Dette publique	-	-	-	-	1,013,044	-
6	Obligations d'entreprises	-	-	-	-	757,542	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	-	-	-	4,947,509	-

CCR5: Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (cont'd)

(\$ milliers)

		T4/24					
		a	b	c	d	E	f
		Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
1	Encaisse – monnaie locale	-	-	-	-	-	-
2	Encaisse – autres monnaies	-	-	-	-	-	-
3	Dette souveraine locale	-	-	-	-	3,228,915	-
4	Autres dettes souveraines	-	-	-	-	48,011	-
5	Dette publique	-	-	-	-	618,875	-
6	Obligations d'entreprises	-	-	-	-	931,448	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	-	-	-	4,827,249	-

CCR8: Expositions Aux Contreparties Centrales

(\$ milliers)

		T4/25	
		a	b
		ECD après ARC	APR
1	Expositions aux CC admissibles (total)		731
2	ions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	18,267	731
3	(i) Dérivés de gré à gré	18,267	731
4	(ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
5	(iii) OFT	-	-
6	(iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé	66,779	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-
11	Expositions aux CC non admissibles (total)		-
12	sitions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	-	-
13	(i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	(ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
15	(iii) OFT	-	-
16	(iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-
17	Dépôt de garantie initial séparé	-	
18	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-

CCR8: Expositions Aux Contreparties Centrales (cont'd)

(\$ milliers)

		T3/25	
		a	b
		ECD après ARC	APR
1	Expositions aux CC admissibles (total)		668
2	ions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	16,677	668
3	(i) Dérivés de gré à gré	16,677	668
4	(ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
5	(iii) OFT	-	-
6	(iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé	66,075	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-
11	Expositions aux CC non admissibles (total)		-
12	sitions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	-	-
13	(i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	(ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
15	(iii) OFT	-	-
16	(iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-
17	Dépôt de garantie initial séparé	-	
18	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-

CCR8: Expositions Aux Contreparties Centrales (cont'd)

(\$ milliers)

		T2/25	
		a	b
		ECD après ARC	APR
1	Expositions aux CC admissibles (total)		383
2	ions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	9,562	383
3	(i) Dérivés de gré à gré	9,562	383
4	(ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
5	(iii) OFT	-	-
6	(iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé	39,177	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-
11	Expositions aux CC non admissibles (total)		-
12	sitions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	-	-
13	(i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	(ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
15	(iii) OFT	-	-
16	(iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-
17	Dépôt de garantie initial séparé	-	
18	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-

ORA: Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques

La gestion du risque opérationnel est entièrement intégrée au programme global de gestion du risque de CIBC Mellon et est consignée de façon appropriée. La politique de gestion du risque opérationnel énonce les normes et les exigences concernant le repérage, la mesure, la gestion, la surveillance et la transmission à une instance supérieure du risque opérationnel dans toute l'entreprise. Cette politique est conforme aux principes de saine gestion du risque opérationnel du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, ainsi qu'à la ligne directrice et aux exigences du BSIF en matière de risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel soutient la structure globale de gouvernance d'entreprise de CIBC Mellon, notamment par l'incorporation de mesures du risque opérationnel dans l'énoncé de la propension à prendre des risques de l'entreprise. CIBC Mellon assure une responsabilisation efficace en matière de gestion du risque opérationnel. Un processus fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » permet d'établir une démarcation entre les diverses pratiques clés de la gestion du risque opérationnel et d'en faire un examen et une analyse critique indépendants et adéquats.

CIBC Mellon repère et évalue exhaustivement le risque opérationnel au moyen d'outils de gestion appropriés. La mise à jour et l'utilisation efficace d'outils de gestion du risque opérationnel permettent de recueillir des renseignements pertinents sur le risque opérationnel et de les communiquer à l'interne et aux autorités de surveillance pertinentes.

Les processus de gestion du risque opérationnel sont coordonnés par le groupe Gestion du risque de CIBC Mellon. Par l'utilisation des concepts décrits dans le processus continu de gestion du risque, les risques opérationnels sont repérés, gérés, analysés de façon critique et communiqués de manière appropriée au moyen de divers outils, dont le processus d'autoévaluation des risques et des contrôles, le comité du risque opérationnel, la communication des événements liés au risque opérationnel, les rapports de vérification interne et les rapports des indicateurs de risque clés. Après examen et discussion par le Groupe de gestion du risque, toutes les questions importantes sont transmises à la haute direction, au chef de la direction et au conseil d'administration dans le rapport trimestriel sur les risques.

RTIPB – Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt (TRI) se compose principalement du risque engendré par des disparités entre les actifs et les passifs. L'objectif de la gestion du TRI est de bloquer les écarts de taux sur les produits et de procurer un revenu net d'intérêt stable et prévisible dans le temps, tout en gérant le risque que les fluctuations des taux d'intérêt posent pour la valeur économique de nos actifs.

Le conseil d'administration a délégué au comité de gestion des actifs et des passifs (CGAP) l'autorité d'examiner les expositions au risque structurel de marché et d'assurer une surveillance par la haute direction. En plus des limites approuvées par le conseil d'administration à l'égard du risque de taux d'intérêt et de l'exposition aux valeurs économiques et précisées dans l'énoncé de la propension à prendre des risques, le CGAP établit des limites de gestion plus détaillées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque.

Les limites fixées par le CGAP visent à gérer les effets des fluctuations potentielles des taux d'intérêt. Pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt, deux mesures sont principalement utilisées : la sensibilité du revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres. La sensibilité du revenu net d'intérêt est une mesure de l'incidence des fluctuations potentielles des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt avant impôts sur 12 mois prévu du portefeuille d'actifs et de passifs de l'entreprise, compte tenu de variations du taux d'intérêt parallèle prescrit. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations potentielles des taux d'intérêt sur la valeur marchande des actifs et des passifs de l'entreprise, compte tenu de variations du taux d'intérêt parallèle prescrit.